

## Conduite à tenir après morsure d'animal

- **Soins locaux** : il ne doivent jamais être négligés : lavage abondant à l'eau savonneuse, rinçage et désinfection par un antiseptique iodé ou en ammonium quaternaire.
- **Mesures générales** :
  - Vérification de la vaccination antitétanique.
  - Antibiothérapie par doxycycline ( couvrant la pasteurellose, et les Cocci à G+).
  - Ou par amoxicilline chez l'enfant et la femme enceinte.
- **Mesures antirabiques** : le sujet mordu est adressé à un centre antirabique qui juge de l'opportunité d'un traitement spécifique en fonction de risque :
  - **Risque élevé** : morsure par un animal sauvage, inconnu ou mort, morsures multiples ou délabrantes, siège de la morsure très innervé ( face, mains, organes génitaux), inoculation muqueuse, patient immunodéprimé. Le centre antirabique réalise alors :
    - Une sérothérapie par immunoglobulines humaine spécifiques antirabiques : 20 UI/Kg en IM.
    - Une vaccination curative : deux protocoles vaccinaux sont reconnus par l'OMS.
      - Premier schéma : injection IM ou SC à J0, J3, J7, J14, J28 et éventuellement J90 (obligatoire si immunoglobulines à J0) = chez un patient déjà immunisé par une vaccination préventive, la vaccination curative sera la suivante :
        - Vaccin <1 ans : une dose de vaccin à J0.
        - Vaccin 3 mois à 1 an et < 1an : une dose à J0, J3, J7.
        - Vaccin 3 à 3ans : le schéma est identique à celui du sujet non immunisé.
      - Deuxième schéma : deux injections en deux sites différents à J0, 1 injection à J7 et J28.

NB : le vaccin utilisé en curatif est le même que le vaccin préventif, mais seuls les centres antirabiques sont habilités à réaliser une vaccination curative.

Si l'animal est mort, sa tête doit être adressée à l'institut antirabique dans un sac étanche lui-même entouré de glace. Si l'examen de l'encéphale infirme le diagnostic, la vaccination sera interrompue.

- **Risque faible** : morsure par un animal domestique connu. Même si l'animal a été vacciné, la loi impose une surveillance vétérinaire sous certificat à J1, J7 et J14.
  - Si l'animal est sain lors de ces visites, aucune vaccination n'est débutée.
  - Si l'animal est suspect à la première visite ou si son comportement change par la suite, la vaccination est débutée. Elle sera interrompue après 15 jours si l'animal est toujours vivant, le diagnostic de rage étant écarté.

*Bon courage à tous !!.*